

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service aménagement, risques

Cellule planification

Affaire suivie par Georges Chamoux
tél. : 04 50 33 79 92
georges.chamoux@haute-savoie.gouv.fr

**Commission départementale de préservation des espaces
naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)
du 14 février 2019**

**Avis sur le projet de PLU de Manigod, au titre des articles
L153-17 et L 151-12 du code de l'urbanisme**

Vu le projet de PLU de la commune de Manigod arrêté et réceptionné,
Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance, le 14 février 2019, aux membres de la
CDPENAF,

Vu les échanges intervenus lors de ladite séance,

A l'unanimité des membres présents,

la CDPENAF émet un avis favorable sous réserve de :

- réexaminer la pertinence des zones AU des Neisieux, de la Mandellerie, de Chemin de Théodule, de Sous le rocher et de Villard dessous. Seules celles contribuant à combler des espaces interstitiels avec vocation de couturer le tissu urbain pourront être maintenues. Celles qui concourent à l'extension de l'urbanisation poursuivant la logique de l'étalement urbain seront supprimées,
- réétudier le projet de camping, sur la base d'une étude écologique, dans la logique Eviter-Réduire-Compenser, en prenant en compte une topographie difficile, la très grande sensibilité environnementale du site dont la zone humide et sans doute la présence d'espèces protégées,
- retirer la zone 2 AU de Merdassier,
- supprimer la possibilité de construire dans les zones humides identifiées,
- tenir compte de la spécificité montagnarde pour les logements de fonction en déterminant un seuil qui permette leur réalisation dans le volume existant sans cependant inscrire une superficie trop importante.

Le directeur départemental des territoires

Francis CHARPENTIER